



MINUSCA

COMMUNIQUE DE PRESSE

CP/SPK#049/2015

LA MINUSCA CONDAMNE LES TENTATIVES DES GROUPES ARMES DE DESTABILISER BANGUI

Bangui, 12 octobre - La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) est vivement préoccupée par l'infiltration organisée d'éléments de plusieurs groupes armés à Bangui, dont le Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPC) et les Anti-Balakas et condamne de manière énergique toute tentative de destabilisation de la capitale.

La MINUSCA rappelle que la priorité de son mandat, tel que défini par la Résolution 2217 du Conseil de Sécurité, est d'assurer la protection des civils contre toute menace de violence physique. En plus, la Résolution autorise la MINUSCA à prendre toutes mesures nécessaires pour mettre en œuvre son mandat, conformément à ses ressources et à sa présence sur le terrain ; et autorise la Force française Sangaris à lui apporter son soutien.

Ainsi, Les troupes de la MINUSCA, avec l'appui de Sangaris, ont dû, une fois de plus, faire usage de la force en réponse aux attaques perpétrées par les éléments du FPRC, dans les environs de Sibut.

La MINUSCA voudrait rappeler à tous les groupes armés signataires de l'Accord de Brazzaville et de l'Accord sur les Principes du DDRR du Forum de Bangui leurs engagements contenus dans ces accords.

La MINUSCA condamne vigoureusement les activités violentes et illégales qui sont une violation de leurs engagements et restent une menace pour la paix et la stabilité en Centrafrique et appelle tous les groupes armés à mettre immédiatement fin à leurs activités illégales.

Communication and public information office



<http://minusca.unmissions.org>



[Facebook.com/minusca.unmissions](https://www.facebook.com/minusca.unmissions)



[@UN_CAR](https://twitter.com/UN_CAR)

La MNUSCA est déterminée à continuer à utiliser tous les moyens nécessaires pour assurer la protection des civils, renforcer l'autorité de l'Etat et appuyer le processus politique. La MINUSCA met en œuvre son mandat et fait usage de la force si nécessaire en toute impartialité.

La MINUSCA tient à rappeler aux groupes armés et aux auteurs d'actes criminels que toute action hostile contre le personnel de maintien de la paix et ses locaux constitue un crime au regard de la loi internationale.

Communication and public information office



<http://minusca.unmissions.org>



[Facebook.com/minusca.unmissions](https://www.facebook.com/minusca.unmissions)



[@UN_CAR](https://twitter.com/UN_CAR)